



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Markstein

17h – 4 décembre 2003 – Fellingering

La première réunion Natura 2000 du secteur Markstein a eu lieu le 4 décembre 2003, à 17H00, à Fellingering, sous la présidence de Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, ayant en charge le dossier natura 2000.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : voir liste ci-jointe

Monsieur Edmond Bally, adjoint de Fellingering, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Mme Misson rappelle que la mise en œuvre de natura 2000 est suivie au niveau interdépartemental par le comité de pilotage Hautes Vosges, présidé par le Préfet du Haut-Rhin, nommé Préfet coordinateur pour les 4 départements concernés. Sur le Markstein, il s'agit de la première réunion d'un groupe de concertation locale dont l'objectif est le suivi de la rédaction du document d'objectifs sectoriel. L'application de natura 2000 se traduit au final par le document d'objectifs qui débouchera sur des conventions de gestion, appelées "contrats natura 2000". Cette réunion sera suivie d'autres rencontres, en particulier sur le terrain.

Rappel du contexte natura 2000

M. Michel (Parc des Ballons) rappelle ce qu'est natura 2000.

Natura 2000 est une démarche européenne dont l'objectif est le maintien et le renforcement de la biodiversité, qui passe par la conservation d'un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales réputés rares ou menacés à l'échelle de l'Union Européenne. Ces habitats et espèces sont dits "d'intérêt communautaire" et sont listés dans les annexes des directives concernées (directive Habitats de 1992 et Oiseaux de 1979).

Il existe deux types de sites, qui se chevauchent sur le Massif Vosgien : des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies au titre de la directive Habitats, et des Zones de Protection Spéciales (ZPS), au titre de la directive Oiseaux ; le réseau natura 2000 correspond à la réunion de ces deux types de sites et l'Europe s'appuie sur ce réseau pour atteindre l'objectif fixé par la Conférence de Rio.

Les Etats membres doivent donc assurer dans ce réseau natura 2000, la conservation “ dans un état favorable ” des habitats et espèces ayant motivé la désignation des sites considérés, en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et locales.

La France a fait le choix, pour atteindre cet objectif, de rédiger par site natura 2000 un document, le document d'objectifs, et de privilégier les démarches contractuelles. L'animation de la concertation et la rédaction du document d'objectifs est confiée à une structure, appelée “ opérateur ”, qui est le Parc des Ballons sur les Hautes Vosges, lequel s'est associé à l'ONF et à la Chambre d'Agriculture. Ce document d'objectifs est réalisé en coopération avec les acteurs locaux et sa mise en œuvre est basée sur le volontariat. Le document d'objectifs présentera en effet un certain nombre de contrats types, appelés “ contrats natura 2000 ” qui seront proposés aux gestionnaires, locataires ou propriétaires. Pour les gestionnaires agricoles, ce contrat prendra la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD), contrat anciennement appelé Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Ces contrats préciseront les engagements de l'Etat et du bénéficiaire.

M. Michel rappelle l'organisation de la concertation sur les Hautes Vosges :

⇒ il existe un *comité de pilotage interdépartemental natura 2000* qui suit la démarche au niveau de l'ensemble des Hautes Vosges, des Ballons Comtois à la Tête des Faux : il a un rôle de cadrage et de validation officielle. Ce comité, composé de plus de 130 membres, s'est déjà réuni deux fois et a validé, le 27 mai 2003, des orientations générales pour l'ensemble du site.

⇒ le site “ Hautes Vosges ” est découpé en “ secteurs ” (ex : Grand Ballon, Markstein, Hohneck etc) au niveau desquels des groupes de discussion appelés “ *Groupe de Concertation Locale* ” suivent la rédaction des documents d'objectifs sectoriels. Ces documents compilent les éléments de diagnostics écologiques et socio-économiques, les objectifs de gestion durable ainsi que les actions à mettre en œuvre. M. Michel précise que ces groupes se sont déjà réunis une fois sur le Grand Ballon et le Hohneck, 3 fois sur les secteurs Tanet Deux Lacs, Tête des Faux et Petit Ballon.

⇒ Enfin, sur le site “ Vosges du Sud ”, du Col du Bramont au nord au Ballon d'Alsace au sud, versant alsacien, M. Michel rappelle que le document d'objectifs est terminé et a été validé en 1999 (site pilote).

Il s'agit aujourd'hui de la 1^{ère} réunion du *Groupe de Concertation Locale* du secteur “ Markstein ”. 3 ou 4 réunions seront encore organisées en 2004 : une sortie de terrain en mai ou juin, une autre réunion permettra de discuter des objectifs de gestion et des actions à mettre en œuvre et une suivante de valider les actions, discuter de leurs coûts et des financements à mobiliser.

Aux interrogations de **M. Maechler, adjoint de Metzeral**, de **M. Schira, de la DDJS 68**, de **Mme Luttenbacher, Maire de Felling** et de **M. Tacquad, Conseiller Général** concernant la compatibilité entre les projets de modernisation ou d'équipement sur les domaines skiables du Schnepfenried ou du Markstein et natura 2000, il est répondu que d'une part, les périmètres des domaines alpins sont pour l'essentiel hors du périmètre natura 2000 (une partie du Schnepfenried *dans* le périmètre) et que d'autre part, il sera nécessaire de confronter ces projets aux objectifs de gestion durable validés dans le cadre du document d'objectifs, voire engager des “ études d'incidences ” prévues par la loi lorsque les travaux envisagés sont soumis à déclaration administrative et à étude d'impact, ou sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les études d'incidences sont réalisées par le porteur de projet et constituent donc un paragraphe supplémentaire dans l'étude d'impact traditionnelle : il s'agit d'évaluer les impacts des projets sur les habitats naturels ou les espèces ayant motivé la désignation du site au titre de natura 2000.

M. Tacquad invite les porteurs de projets à communiquer dès maintenant au Parc le détail des programmes afin qu'ils soient évalués dans la foulée de la concertation actuelle. **Mme Luttenbacher** propose d'exposer les projets concernant le Markstein lors de la prochaine réunion du Groupe de Concertation Locale.

Plusieurs membres présents regrettent que les périmètres ZPS et ZSC ne soient pas identiques et notent plusieurs incohérences : ces périmètres sont différents au niveau du domaine skiable du Markstein, le lac de la Lauch n'est concerné qu'en partie etc. **M. Michel** précise que l'objectif des concertations à venir est notamment de travailler sur ces périmètres pour tendre au final vers des enveloppes cohérentes et fonctionnelles. Concernant les périmètres ZPS hors ZSC et en vallée, notamment sur Geishouse ou sur Linthal, il s'agit là d'une problématique agricole et de conservation d'un passereau migrateur, la pie grièche écorcheur : la concertation sur ces secteurs sera engagée ultérieurement.

Au niveau de la composition du Groupe de Concertation Locale du Markstein, il est proposé de rajouter :

⇒ l'Association Agricultures et Paysages, sur proposition de la Chambre d'Agriculture ;

⇒ l'Association Vosgienne d'Economie Montagnarde, sur proposition de Weleda.

Il est précisé que la proposition initiale de composition provient d'une réunion avec les élus concernés ainsi que de réunions avec les chalets refuges et les agriculteurs qui ont désigné des membres pour les représenter.

La composition du Groupe de Concertation Locale " Marsktein " est ainsi validée.

Présentation sommaire de l'état des lieux écologique et socio-économique du secteur natura 2000 du Markstein

- Le secteur du "Markstein" s'étend sur environ 3070 ha entre 690 m. dans la vallée de la Lauch et 1330 m. au Klinzkopf. 9 communes sont concernées :

- Sondernach, Metzeral et Mittlach dans la vallée de Munster
- Lautenbach-Zell et Linthal dans la vallée de Guebwiller
- Kruth, Oderen, Fellingering et Ranspach dans la vallée de Saint-Amarin

... ainsi qu'une commune propriétaire sur les bans de Sondernach et Metzeral : Munster, dont les propriétés totalisent près du quart de la superficie du secteur Markstein.

- **statut foncier** : les principaux propriétaires concernés sont les communes (75 % de la surface), notamment Munster sur 782 ha et Oderen sur 573 ha. Viennent ensuite l'Etat avec les 632 ha de forêt domaniale de Guebwiller et 0,1 ha appartenant au Ministère de l'Urbanisme, près de la ferme du Markstein. Enfin, 35 propriétaires privés différents se partagent 167 ha environ, dont près de 123 sont propriétés des agriculteurs locaux et 15,5 ha appartiennent à 10 associations de sports et loisirs différentes ou chalets refuges : ski club du Treh, Touring Club de Mulhouse, les Amis de la Nature etc.

☞ *tableau 1 : statut foncier par commune concernée et superficies en jeu (en ha)*

Commune	Superficie concernée* (en ha)	dont appartenant à la commune considérée :	dont privée (nombre de propriétaires) :	dont autre : (identification)
Sondernach	490	162	3 ha (1 propriétaire)	325 ha : Munster
Metzeral	515	6 (au Huss)	44,6 (7 propriétaires)	4,2 ha : Mittlach 3,3 ha : Kruth (au Huss) 457 ha : Munster
Mittlach	105	97	2,7 (1 propriétaire)	5 ha : Metzeral
Kruth	250	219	31 (7 propriétaires)	
Oderen	580	573	6,5 (3 propriétaires)	
Fellingering	215	194	6, 2 (6 propriétaires)	15 ha : Ranspach
Ranspach	225	200	5,3 (3 propriétaires)	19,8 : Fellingering 0,1 : Ministère de l'Urbanisme
Linthal	510			510 : Etat / ONF
Lautenbach-Zell	190		67,5 (nombre à préciser)	0,6 ha : Illzach 122 ha : Etat / ONF
TOTAL	3070			

* : évaluée avec un Système d'Information Géographique (SIG)

- diagnostic habitats :

⇒ habitat dominant = hêtraie sapinière (forêt de hêtre, sapin et épicéa) : environ 1800 ha soit près de 60% du site - Forêt globalement peu enrésinée : peu de plantations monospécifiques d'épicéas (210 ha soit 7% du site et environ 10 % de la hêtraie sapinière). Présence également de hêtraie "subalpine" (230 ha environ) et de forêts sur éboulis, dominées par l'érable ("érablaies") sur près de 30 ha. Les érablaies sont des habitats prioritaires de la directive. Présence de forêts proches de l'état naturel, notamment en Forêt Domaniale de Guebwiller où ces forêts bénéficient d'une protection stricte ("Réserve Biologique Intégrale")

⇒ vaste réseau de hautes chaumes (environ 800 ha soit près du quart du site), dont une partie correspond à des formations dites subalpines (lande à airelle des marais et pulsatile blanche : Schweisel, Hahnenbrunnen)

- ⇒ présence de zones humides, avec de très belles formations sur le versant est du Schweisel ou sur la chaume de Oberlauchen
- ⇒ les habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire concernés par la directive Habitats, représentent plus de 90 % de la surface natura 2000, avec un quart d'habitats prioritaires, ce qui justifie la désignation du site au niveau européen.

- diagnostic socioéconomique :

- gestion forestière : **Vincent Ganter (ONF Colmar)** présente une synthèse des aménagements forestiers des forêts soumises du site. Il s'agit de forêts traitées essentiellement de façon régulière. Mis à part les aménagements récents qui ont anticipé natura 2000 et les parcelles situées en altitude, il sera certainement nécessaire de faire évoluer les pratiques, indépendamment d'ailleurs de natura 2000 (contexte de tempête etc.), avec notamment un effort d'irrégularisation des peuplements. Toutefois, ces évolutions seront envisagées au cas par cas et au regard des diagnostics réalisés, puisque des relevés ont été réalisés en 2001 – 2003 sur ces forêts et permettront d'évaluer l'état de conservation des forêts.
- gestion cynégétique : 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique sont concernés : le GIC 6 en vallée de Munster et le GIC 14 en vallées de Guebwiller et de Thann. L'évolution des plans de chasse montre les aspects suivants : une relative stagnation des attributions cerf depuis 1997 ainsi qu'une diminution constante des attributions chevreuil et chamois depuis 1998. On constate également sur ce secteur que depuis plusieurs campagnes, les réalisations des plans de chasse sont rarement au-dessus des minimas réglementaires fixés.
- gestion agricole : treize exploitations agricoles sont concernées sur les Hautes Chaumes (environ 800 ha) dont 9 ont une activité complémentaire d'auberge. Environ 75 ha de chaumes non gérées soit 10% environ de la surface totale de chaumes. Les prés de fauche représentent environ 105 ha dont 40% environ correspondent à des mises en valeur récentes (après 1997), ce qui montre une nette extension des zones de fauche fumées et des zones mécanisables sur ce secteur : Hahnenbrunnen, Salzbach, Treh. Nouveaux projets existants.

Concernant les contrats natura 2000, **M. DUPONT** rappelle qu'ils prendront la forme de CAD ou de CTE sur les chaumes gérées par des agriculteurs. Les CTE sur les chaumes devaient faire l'objet d'avenant en 2003 pour les agriculteurs ayant déjà des CTE en vallée et de nouveaux contrats pour ceux qui n'en avaient pas encore, mais la procédure CTE a été gelée en juillet 2003 par le gouvernement et leur reprise sous la forme de CAD n'est pas encore totalement définie à ce jour, mais devrait être effective en 2004.

➤ Le tourisme

Un des secteurs touristiques les plus importants des Hautes Vosges, avec une fréquentation axée sur le Markstein, la Route des Crêtes et le GR5. En dehors, on note essentiellement une fréquentation estivale diffuse, axée autour des sentiers balisés par le Club Vosgien, les fermes auberges, ou les itinéraires VTT.

Présence d'un site de renommée européenne pour la pratique du Vol Libre (Treh)

En hiver la fréquentation est axée autour des domaines skiables alpins (Markstein, Schnepfenried), le long des pistes de fond damées et de façon libre en raquette ou en ski de randonnée sur l'ensemble du secteur.

- plusieurs sites d'accueil : fermes auberges, refuges, chalets des skis clubs, hôtels restaurants et restaurants.
- un plan de circulation des véhicules motorisés animé par le Parc et l'ONF en 1999 sur le secteur dit du "Markstein - Herrenberg - Petit Ballon".

➤ Autres activités économiques :

Cueillette d'arnica : le Markstein est l'un des sites d'approvisionnement les plus importants d'Europe pour les industries pharmaceutiques.

➤ Protections existantes :

au niveau réglementaire : Réserve Biologique Domaniale en Forêt Domaniale de Guebwiller et Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes du Langenfeldkopf et du Klintzkopf + une partie en site inscrit.

L'ensemble des documents cartographiques présentés en séance seront remis aux membres lorsque leur mise en forme sera terminée (pour février mars a priori).

M. Michel conclut enfin par quelques exemples d'orientations de gestion validées le 27 mai dernier dans le cadre du comité de pilotage interdépartemental Hautes Vosges :

- ⇒ en matière forestière, le diagnostic réalisé dans les forêts des Hautes Vosges signale le déficit en forêts âgées, lesquelles abritent de nombreuses espèces intéressantes, dont plusieurs sont concernées par natura 2000 (pic noir, chouette de Tengmalm etc) ; l'objectif est ainsi d'augmenter la maturité des écosystèmes forestiers du site, d'augmenter le nombre d'arbres morts, d'évoluer vers des structures moins régulières etc. Il s'agit également d'inscrire les peuplements concernés dans des séries ou des suites d'intérêt écologique au niveau des aménagements forestiers, dans un souci de cohérence ;
- ⇒ en matière agricole, un des objectifs fixés est de restaurer 5% de prairies fumées, soit 20 ha environ, sur la base du volontariat, et de conserver les chaumes actuellement en bon état de conservation. Ces objectifs passent par la signature des CAD, qui reposent sur des zonages déjà discutés et validés pour l'essentiel ;
- ⇒ enfin, concernant la gestion cynégétique, l'objectif est notamment de tendre vers une gestion la moins artificielle de la faune sauvage (arrêt du nourrissage etc.) mais également une stricte application des minima réglementaires ;
- ⇒ au niveau du tourisme, on s'orientera vers un objectif de statu quo en matière d'équipements touristiques.

M. Maechler (Metzeral) estime que les orientations sylvicoles et cynégétiques affichées risquent d'amputer une partie des revenus communaux liés à ces activités, et qu'il sera nécessaire d'estimer les indemnités aux communes. **Mme Misson** lui répond qu'on ne peut toutefois plus tolérer la non réalisation des minima réglementaires fixés dans les plans de chasse et **M. Michel** complète avec l'exemple d'un secteur où des mesures contraignantes ont été prises en matière de nourrissage : les attributions des plans de chasse n'ont pas diminué. **M. Ganter** ajoute enfin que les options de gestion sylvicoles retenues sont compatibles avec la production de bois de qualité.

A la question de **M. Nicolini (Vol Libre Alsace)** concernant les moyens envisagés pour mettre en œuvre les actions retenues, il est rappelé que natura 2000 est basé, en France, sur le principe du volontariat. Toutefois, un dérapage, une destruction d'habitat par exemple, pourrait éventuellement motiver une réponse réglementaire de l'Etat. D'autre part, il est prévu de mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions retenues.

Calendrier prévisionnel de la concertation

La prochaine réunion du groupe de concertation locale Markstein aura lieu sur le terrain ; Mme Luttenbacher propose de se retrouver ensuite en salle à la Maison d'accueil. Entre temps, le Parc prendra contact avec les différents acteurs pour réfléchir aux mesures ou actions éventuelles à mettre en œuvre sur ce secteur et transmettra les éléments de diagnostics présentés ce jour aux différents membres (cartes etc.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Compte-rendu

Groupe de concertation locale natura 2000

Secteur Markstein

Jeudi 17 Juin 2004

Etaient présents : voir feuille d'émargement ci-jointe

Etaient excusés : M. Pierre Gsell (Conseiller Général Vallée de Munster), M. Daniel Weber (Conseiller Général Vallée de Guebwiller), M. Gérard Delacote (Ligue d'Alsace de Vol Libre), M. Michel Brice (Département du Haut-Rhin, services des lacs et barrages)

La 2^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Markstein, s'est déroulée en deux temps le jeudi 17 juin 2004 :

=> le matin, sur le terrain ;

=> l'après midi en salle à la maison d'accueil du Markstein.

Matinée sur le terrain

Sur les chaumes, le Parc a rappelé le dispositif des contrats agri-environnementaux proposés aux agriculteurs. Ces contrats (Contrats d'Agriculture Durable) sont remis en route cette année après le gel en 2002 de la procédure précédente : les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation). Ces contrats volontaires, d'une durée de 5 ans, comportent des mesures zonées, négociées avec les agriculteurs, les élus etc., pour lesquels des cahiers des charges spécifiques doivent être respectés en échange d'une rémunération à l'hectare. L'objectif est de trouver un équilibre entre les surfaces de production fourragère, en particulier les zones fumées et fauchées, et les secteurs exploités de façon extensive répondant aux critères de la directive Habitats, caractérisées par la présence du Nard, de l'Arnica, de la Pensée des Vosges etc.

Ce dispositif ne sera toutefois peut-être pas suffisant dans le contexte du massif vosgien où la pression urbaine s'exerce au détriment des zones agricoles les plus intéressantes, en particulier les prés de fauche. La conservation des hautes chaumes en état favorable est également dépendante du maintien d'un réseau suffisant de prés de fauche en vallée, garantissant également aux éleveurs d'une part des zones d'épandage et d'autre part un foin d'origine locale. Il est rappelé qu'un agriculteur sur 5 recherche des prés de fauche pour garantir l'autonomie fourragère de son exploitation.

L'ONF a ensuite conduit les membres présents en forêts communales de Kruth et d'Oderen afin d'illustrer concrètement des problèmes actuels et les orientations de gestion sylvicole validés pour les sites natura 2000.

Après midi en salle

Après le repas pris en commun à la ferme auberge du Hahnenbrunnen, la réunion s'est poursuivie l'après midi à la maison d'accueil du Markstein.

En introduction, **M. Michel (Parc des Ballons des Vosges)** rappelle que le document d'objectifs se construit à deux niveaux :

- ⇒ au niveau global sur l'ensemble des sites natura 2000 des Hautes Vosges où sont présentées des orientations cadres, validées à l'occasion de deux réunions du comité de pilotage interdépartemental les 27 mai 2003 et 15 juin 2004 ;
- ⇒ au niveau des secteurs où il s'agit de décliner concrètement ces orientations cadres en prenant en compte les spécificités locales.

M. Michel rappelle que le document d'objectifs est une construction collégiale et évoque également le partenariat proche avec l'ONF sur ce secteur du Markstein.

Concernant le compte rendu de la première réunion du Groupe de Concertation Locale, **Mme Luttenbacher (Maire de Felling)** propose de compléter ce groupe avec l'association des habitants du Markstein, le gestionnaire du domaine de ski ainsi que le conseiller technique régional en ski.

Il est proposé ensuite de passer en revue les cartes d'état des lieux du secteur Markstein envoyées préalablement par le Parc des Ballons des Vosges.

Concernant la question sur le terme de conservation en état " autre : réversible " pour les chaumes, **M. Dupont (Parc des Ballons des Vosges)** répond que les chaumes ont été classées en différentes catégories en fonction de leur état de conservation. L'objectif de la directive européenne Habitats étant de conserver les milieux naturels " en état favorable ", le Parc et l'Université de Metz ont repéré les secteurs qui répondaient à cette définition (" favorable ") voire qui allaient au delà (secteurs les mieux conservés : état " optimal ") et enfin, sur les chaumes ne répondant plus à cette définition, ont été distinguées les chaumes pour lesquelles pouvait être envisagé sur le moyen terme un retour à un état favorable (état dit " autre : réversible ") et les chaumes pour lesquelles cela ne pouvait être envisagé (" autre : difficilement réversible "). Ce dernier cas concerne les secteurs situés sous les fermes et qui ont de tout temps été fumés, les anciens prés de fauche ou les zones retournées et sursemées. En état " autre réversible ", on trouve ainsi des chaumes légèrement fumées ou chaulées et des zones de recolonisation ligneuse du fait d'une pression agricole trop faible ou d'un abandon récent.

A la question de **M. Schwebel (Conseil Général du Haut-Rhin)** concernant les cahiers des charges " prairies remarquables ", il est répondu que cette mesure du Contrat d'Agriculture Durable (qui remplace les Contrats Territoriaux d'Exploitation) vise à encourager une agriculture extensive sur les prairies les plus sensibles des Hautes Vosges (présence d'espèces rares etc.) mais aussi sur les prairies en état de conservation " autre : réversible " afin de restaurer leur biodiversité. Ces propositions ont été négociées exploitation agricole par exploitation agricole et validées par le Préfet du Haut-Rhin. L'objectif a été de trouver un équilibre entre ces secteurs à vocation écologique et les secteurs de production fourragère.

M. Guérin, correspondant de l'ONF pour ce secteur Markstein, présente les aménagements forestiers en vigueur sur le site natura 2000 et commente l'écart entre les options de ces aménagements et les options natura 2000 validées le 27 mai 2003. En résumé, la plupart de ces principes sont d'ores et déjà appliqués car ils ont été anticipés dans le cadre de l'évolution de la sylviculture pratiquée, avant natura 2000. C'est le cas notamment pour ce qui concerne les principes de régénération naturelle, d'abandon de l'utilisation des produits chimiques, de l'allongement de durée de régénération etc.

Il évoque toutefois quelques problèmes liés à des dessertes forestières envisagées, le manque d'arbres morts ou d'arbres à cavité favorables à la biodiversité, le manque de gros bois c'est-à-dire d'arbres de gros diamètres. **M. Guérin** cite également les problèmes de structure forestière liés à d'anciennes ouvertures brutales des peuplements

forestiers, favorisant des explosions de hêtre avec des peuplements très serrés (cas vu sur le terrain en matinée). Il s'interroge également sur la nécessité économique de récolter des châblis dispersés.

M. Allonas (Maire d'Oderen) évoque la crise du bois que traversent actuellement les propriétaires forestiers et les problèmes de peuplements attaqués par les scolytes, impliquant des dépenses importantes. Il confirme que les orientations natura 2000 ont été anticipées (arrêt des plantations, régénération naturelle etc.) mais pose la question de la valorisation des arbres de gros diamètre. **M. Ganter (ONF Munster)** répond que cette filière se développe grâce notamment à l'implantation en Alsace d'une nouvelle usine spécialisée.

M. Dupont propose que les propositions concrètes qu'évoquaient M. Guérin soient vues avec chaque commune et l'ONF, et que les conclusions de ces concertations soient présentées à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe de Concertation Locale.

Concernant les forêts non exploitées, **M. Gasser (Alsace Nature)** estime que le réseau de ces forêts est peu développé sur le secteur. **M. Dupont** lui répond que le secteur " Markstein " devrait intégrer la Réserve Biologique Intégrale de la Forêt Domaniale de Guebwiller qui est prise seulement pour partie dans le zonage actuel. **M. Guérin** complète en constatant que le statut de plusieurs de ces forêts est assez flou dans les aménagements actuels et qu'il s'agira dans natura 2000 de leur donner un statut plus clair.

Mme Luttenbacher s'interroge sur l'application de la directive " Tétrás " en forêt communale alors que l'espèce a semble-t-il déserté le secteur concerné. **M. Michel** lui répond qu'il reste potentiellement intéressant. **M. Gasser** s'étonne des réseaux de piste de ski de fond dans des secteurs d'application de cette directive. **Mme Luttenbacher et M. Grunenberger (Maire de Lautenbach-Zell)** informent que ce réseau a toujours existé et a même été réduit. **M. Rust (Groupement d'Intérêt Cynégétique 14)** regrette que ce réseau soit également utilisé en été, notamment par les quads.

Concernant le projet de site de repli pour le ski de fond au Breitfirst, **M. Uhrweiler (Alsace Nature)** précise que ce secteur est à la croisée des Hautes Vosges et constitue donc un site clé pour la reconquête du Grand Tétrás sur la crête. **M. Weigel (Maire de Linthal)** évoque le problème de la fréquentation diffuse en raquettes, que **M. Grunenberger** propose de réglementer. **M. Rust** souhaite que natura 2000 soit une opportunité pour confirmer et surtout restaurer de véritables zones de tranquillité favorables à la faune sauvage ; il évoque notamment les zones de brame surfréquentées. Il rappelle enfin l'importance des revenus communaux liés à la chasse. **M. Michel** répond qu'il s'agit effectivement d'un enjeu important, notamment dans un contexte de fréquentation croissante du massif.

La question de la gestion cynégétique est ensuite évoquée. L'enjeu de régénération et de gestion " naturelle " de la forêt est dépendante d'une régulation des populations de gibier, avec notamment le problème du sanglier. Il est proposé dans les sites natura 2000 de tendre vers une gestion la moins artificielle possible de la faune sauvage. Ce principe est à négocier dans le cadre du renouvellement des baux communaux en 2006, voire au niveau du futur arrêté préfectoral. **M. Guérin** informe que le nourrissage a d'ailleurs été interdit cette année en forêt domaniale.

S'ensuit un débat sur le maintien de zones agricoles mécanisables en fond de vallée, indispensables pour la production de foin local mais aussi pour permettre les épandages des effluents agricoles. Leur disparition a en effet des conséquences irréversibles qui génèrent de sérieux bouleversements dans les entreprises agricoles mais aussi sur les chaumes où les agriculteurs viennent trouver des surfaces de compensation, au détriment des hautes chaumes. **M. Gasser** précise que les chaumes sont des habitats " prioritaires " et que l'Etat sera très attentif à leur conservation. **M. Tacquard (Conseiller Général)** souhaite toutefois que les zonages des mesures agri-environnementales ne soient pas trop rigides sur les hautes chaumes. Le Schéma Directeur de la vallée de la Thur a permis de protéger de nombreux hectares de zones agricoles mécanisables et de déclasser des zones anciennement urbanisables au niveau du POS intercommunal. A la proposition concernant la recherche de foin dans les jachères de la plaine alsacienne, **M. Dupont** rappelle le contexte d'AOC et souligne l'incohérence qu'il y aurait à produire du munster marqué de " montagne " avec un foin provenant de la plaine alsacienne. Les solutions de préemption sont évoquées pour lutter contre la spéculation foncière dans une situation de forte urbanisation ainsi que des solutions juridiques puisque la Loi Montagne s'impose à tous et stipule que les terres agricoles nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles doivent être conservées.

Concernant le tourisme et notamment les projets en cours, **M. Nicolini (comité départemental Vol Libre)** demande de rajouter le projet de délestage du site du Treh au niveau du Huss. **M. Gasser** regrette que chaque sommet de la Grande Crête soit un site de Vol Libre et même si cette activité a *a priori* un faible impact sur la faune, il dénonce plutôt une certaine pollution visuelle. Il met en garde sur l'avenir de l'utilisation du chemin du Schaeffert. A ce sujet, **M. (commune de Kruth)** dément les projets d'aménagement ou de goudronnage de cette voie. **M. Gasser** évoque enfin les problèmes d'érosion de sentiers au Schweisel.

M. Michel remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et informe que le Parc et l'ONF contacteront prochainement différents acteurs afin de discuter des objectifs de gestion durable sur le secteur ainsi que des actions concrètes à mettre en œuvre. Les conclusions de ces entrevues seront présentées à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe de Concertation Locale, vraisemblablement en octobre ou novembre 2004. La séance est levée à 17h00.

Compte-rendu
Groupe de concertation locale natura 2000
Secteur Markstein
Mardi 1^{er} Février 2005 – 17h
Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Etaient présents et excusés : cf feuille d'émargement ci-jointe

La 3^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Markstein, s'est déroulée le mardi 1^{er} février à 17h, à Saint-Amarin, au siège de la Communauté de Communes.

Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, en charge du dossier natura 2000, présente l'ordre du jour et propose de reporter le point 3. à une date ultérieure. En effet, les orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs concernant les Hautes Vosges sont encore en discussion, notamment avec l'Association Départementale du Tourisme et les acteurs du tourisme sur le massif ; une réunion de travail est programmée fin mars. **Mme Misson** propose de répondre aux questions relatives à ce point en fin de réunion.

**1- Validation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale
(17/06/2004)**

Le compte rendu est validé.

M. Kaemmerlen (commune de Ranspach) s'étonne des contours différents d'une réunion à l'autre ainsi que de la présence d'éléments bâtis dans natura 2000.

Il lui est répondu que ces périmètres sont inchangés. L'apparente différence s'explique par le fait que les cartes soumises à la consultation de l'Etat en 2002 et arrêtées par le Ministère le 6 janvier 2004 étaient à une échelle du 1/100 000ème, alors que les cartes présentées sont au 1/25 000ème.

Ces périmètres concernent :

- sur les Hautes-Vosges : la directive Habitats *et* la Directive Oiseaux, ces périmètres étant en général identiques (cas sur Ranspach) => groupe de travail actuel ;
- dans les vallées et pour plusieurs communes : des périmètres supplémentaires sont également désignés au titre de la directive Oiseaux, l'espèce concernée étant la pie-grièche écorcheur (cas sur Ranspach, secteur du Neuland) => groupe de travail non encore réuni, expertises complémentaires en cours.

Il est précisé que la présence de constructions n'est pas incompatible avec les objectifs de conservation du réseau natura 2000. L'Etat a toutefois retiré de ces périmètres les zones " U " des Plan Locaux d'Urbanisme. Les zones " AU ", à urbaniser, seront étudiées lors des concertations qui débiteront courant 2005 sur les vallées. Des ajustements seront possibles. Néanmoins, toute modification du périmètre sortant du cadre de l'ajustement au 1/25000 relève d'une procédure administrative définie par décret et passera par une nouvelle consultation.

Il est précisé que le Groupe de Concertation Local " Markstein " réuni ce jour travaille uniquement sur les Hautes Vosges.

Mme Misson rappelle qu'en dehors de ces réunions de concertation, elle se tient, ainsi que l'opérateur, à la disposition des acteurs locaux pour toute question complémentaire.

2- Premières propositions d'orientations de gestion durable sur le secteur Markstein, actions à mettre en œuvre (document de travail joint avec l'invitation)

M. Dupont rappelle que ces propositions sont celles des acteurs locaux, la plupart d'entre eux ayant été rencontrés par le Parc et l'ONF préalablement à cette réunion. D'autres entrevues sont également prévues ou à programmer (associations de pêche etc).

a) Espaces ouverts

Sur les aspects agricoles, il est rappelé que les contrats natura 2000 s'appuient sur des contrats existants : les Contrats d'Agriculture Durables (CAD), en cours de constitution. **Mme Lutembacher (Maire de Felling)** s'interroge sur les conséquences éventuelles en cas de refus de signature d'un CAD. **Mme Misson** rappelle que le CAD, comme tout contrat natura 2000, est un contrat volontaire et qu'il n'y a aucune obligation de s'engager. Si l'agriculteur ne signe pas, il n'a pas à respecter les cahiers des charges des mesures proposées.

Dans le cas où l'agriculteur ne souhaite pas s'engager, il est rappelé que les communes ont la possibilité de négocier avec l'agriculteur des modalités de gestion particulières (convention sans valeur juridique basée sur la confiance mutuelle) ou de louer les terrains dans le cadre du commodat : il s'agit d'un prêt gratuit, qui échappe au statut du fermage, et par lequel la commune peut s'assurer du mode de gestion souhaité. Ce type de bail est d'ailleurs préconisé dans le cas de la gestion durable des chaumes à arnica.

A ce sujet, **Melle Auroy (Association Vosgienne d'Economie Montagnarde)** propose de rajouter dans le document d'objectifs des projets allant dans le sens de la gestion durable des hautes chaumes, notamment la charte de bonne conduite des cueilleurs d'arnica, et les systèmes d'autocontrôle prévus. Melle Auroy propose de débattre de ces sujets dans le cadre d'une réunion à programmer avec les communes concernées et le Parc. Concernant la carte présentant le noyau de population d'arnica, l'AVEM suggère de compléter ces données sur la base des informations transmises par les cueilleurs. **M. Gasser (Alsace nature)** signale à ce sujet des populations d'arnica à l'ouest du Treh.

M. Graeffly (Weleda) évoque également les études réalisées durant 3 années avec l'Université de Metz et le Parc, en collaboration avec les communes et un agriculteur. Ces études visaient en particulier à étudier l'impact des pratiques agricoles et de la cueillette sur les populations du Markstein.

M. Gasser informe d'un projet d'étude du Club Vosgien pour l'amélioration de la qualité du réseau de sentier balisé de la vallée de St Amarin, en lien avec la Communauté de Communes. **M. Tacquard (Conseiller Général)** confirme la volonté de soutenir cette étude. **M. Dupont (Parc des Ballons)** s'interroge sur les éventuelles multiplications d'itinéraires balisés actuels au motif de vouloir éviter une piste forestière, comme cela est déjà constaté. Il est proposé de discuter des options retenues par cette étude dans le cadre du Groupe de Concertation Local Natura 2000.

M. Gasser s'interroge enfin sur la non réversibilité de l'état de conservation de chaumes situées au-dessus du Steinlebach (piste d'aviation). **M. Dupont** rappelle que l'évaluation de l'état de conservation est le résultat des études conduites par l'Université de Metz : les chaumes en état de conservation " autre : difficilement réversible " ou " irréversible " concernent des chaumes dont le

cortège floristique est très éloigné de celui d'une chaume pâturée de façon extensive (présence d'Arnica, Pensée des Vosges etc). Concernant la question d'Alsace Nature sur les surfaces de chaumes qui seront renaturées, **M. Dupont** répond que les secteurs potentiellement concernés sont indiqués dans la carte jointe en annexe de l'invitation à la présente réunion. Les négociations liées aux CAD ont permis d'obtenir un certain nombre d'engagements avec le monde agricole, confronté par ailleurs aux pertes de surfaces agricoles mécanisables dans les vallées. Des données chiffrées pourront préciser cette cartographie.

b) Forêts

Concernant les îlots de sénescence dont la mise en œuvre peut donner lieu à un dédommagement du Ministère de l'Ecologie aux propriétaires volontaires pour non exploitation pendant une durée de 30 années, **M. Gasser** demande ce qu'il advient de ces îlots au delà de la période de non récolte. Il lui est répondu que l'engagement vaut pour les 30 années, tout comme l'engagement des CAD sur 6 années de contrat ; au delà, on ne peut préjuger de la politique qui sera mise en œuvre.

Les orientations concernant les espaces ouverts et la forêt sont validées. **M. Dupont** propose de les préciser et de poursuivre les discussions lors de réunions sur le terrain avant l'été.

c) Tourisme

Au niveau du tourisme et des activités de sports et loisirs, **M. Michel** rappelle que des discussions sont en cours avec l'Association Départementale du Tourisme et les autres acteurs du tourisme. Les propositions débattues vont dans la logique du tourisme durable et proposent l'identification d'un réseau de zones de tranquillité favorable aux espèces sensibles comme le Grand Tétrás et au gibier de façon générale. Concernant le Markstein, il paraît important d'un point de vue biologique de maintenir la tranquillité actuelle entre le Bramont et le Langenfeld - Klintzkopf. **Mme Misson** rappelle l'importance des activités économiques liées au tourisme et précise que natura 2000 devra prendre en compte ces données.

M. Grébot (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) souligne également d'autres enjeux liés au développement touristique sur ce secteur du Markstein, en particulier les questions de la ressource en eau et de la préservation de la qualité des eaux.. En réponse à une remarque de **M. Wolfersperger (Conseil Supérieur de la Pêche)** évoquant les limites de la station d'épuration du Markstein, **M. Grunenberger (Maire de LautenbachZell)** précise que des propositions d'action sont en cours. Enfin il est rappelé que le salage de la route d'accès par LautenbachZell vers le sommet est interdit.

4- Présentation, par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein - Grand Ballon, de l'avancement des études sur le réaménagement du domaine skiable du Markstein

Mme Lutembacher, Maire de Felling et Vice-Présidente du Syndicat Mixte, présente les axes de réaménagement du domaine skiable du Markstein, ainsi que les études en cours et le calendrier des opérations (document ci-joint).

A la question d'Alsace Nature sur les travaux réalisés à la Grenouillère, **Mme Lutembacher** rappelle qu'il s'agissait de remplacer rapidement un télésiège devenu obsolète. Les travaux, qui ont nécessité le

terrassment de 1,2 ha, sont terminés et la terre végétale nivelée sera réensemencée ce printemps. Concernant le projet de parc de ski de fond en haut de la grenouillère, il s'agira uniquement d'aménagements destinés à l'apprentissage ludique du ski de fond, avec utilisation de neige : aucun reprofilage de la surface actuelle, ni travail du sol ne sont prévus.

Au sujet des études d'impact, le Syndicat Mixte les envisagera dès lors que les projets de télésiège et d'enneigement artificiel seront effectivement retenus. Un travail sur la signalétique est également en cours. A ce sujet, **M. Michel** propose un partenariat avec le Parc et insiste sur l'amélioration de la qualité de l'accueil sur ce secteur à vocation touristique et de découverte.

M. Hergott (Club Vosgien St Amarin) évoque également le problème de l'interruption du GR 5 qu'il faudra régler.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Michel** propose de se revoir avant l'été et d'évoquer plus précisément les orientations liées au tourisme sur ce secteur, en rappelant les discussions en cours sur les orientations liées aux Hautes-Vosges. Des rendez-vous pourront être proposés sur le terrain.

La Sous-Préfète,

Sylvette MISSON



HAUTES VOSGES

Compte-rendu

Groupe de concertation locale natura 2000

Secteur Markstein

Mercredi 8 juin 2005

Communauté de communes de la vallée de Guebwiller

Etaient présents : cf feuille d'émargement ci-jointe

Etaient excusés : M. Grebot (DDAF 68), M. Braun (LPO Alsace), Mme Preiss (Groupe Tétràs Vosges)

La 4^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Markstein, s'est déroulée le mercredi 8 juin 2005 à la communauté de communes de la vallée de Guebwiller.

Point 1. Validation du compte rendu de la 3^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale (1er /02/2005)

Le compte rendu de la précédente réunion de concertation est validé.

Point 2. Validation des objectifs de gestion durable sur le secteur Markstein : objectifs liés aux cours d'eau et au lac de la Lauch

Les objectifs sont validés avec les modifications et ajustements suivants :

- rivières et cours d'eau, lac de la Lauch

M. Brice (Conseil Général du Haut-Rhin) suggère de compléter les dispositions réglementaires ou contractuelles en référence au *SDAGE* (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Dans la mesure où, en réponse à une remarque du représentant d'Alsace Nature, les élus concernés du syndicat mixte d'aménagement du Markstein Grand Ballon (**M. Grunenberger, Maire de Lautenbach Zell et Mme Lutembacher, Maire de Felling**) confirment que l'ajout d'additifs ou de bactéries dans la neige artificielle n'est ni utilisée, ni prévue, et que d'autres part cette technique s'avère particulièrement onéreuse d'après des études conduites dans les Alpes (**M. Isenmann, Ski Club de Ranspach**), le *principe de pérenniser le mode actuel est retenu*.

En ce qui concerne le salage de la D430 dans le bassin versant du lac, **M. Grunenberger** informe que l'interdiction de salage résulte d'un engagement écrit de la DDE du Haut-Rhin datant de 1982. Il suggère la possibilité de transformer cet engagement en arrêté préfectoral si nécessaire.

M. Girardot (DDAF 68) rappelle le contexte lié au lac : transfert en 2005/2006 du barrage de la DDAF au Conseil Général. Au préalable, un projet de recharge de la digue du lac afin de renforcer la solidité de l'ouvrage et la protéger contre les risques sismique sera réalisé. A la question de **M. Weber, Maire de Guebwiller**, sur les impacts réels des secousses, **M. Brice** confirme que les capteurs mis en place prouvent effectivement que la recharge a bougé ces dernières années.

M. Girardot rappelle que la gestion du lac est dans une phase transitoire puisque dans l'attente des travaux programmés, un niveau d'eau de sécurité plus bas doit être garanti : cette phase transitoire mériterait d'être mentionnée dans les éléments de présentation. Dans le cadre de ces travaux, la réalisation d'une passe à poisson pourrait être envisagée.

M. Brice confirme qu'il sera possible en effet, après ces travaux, de remplir le lac au 1^{er} avril, sauf sécheresse fortuite. Il suggère de grouper les travaux programmés avec la vidange décennale en 2008 puisque dans les 2 cas, une vidange totale sera nécessaire. Il propose également d'envisager à cette occasion la construction de digues secondaires en fond de lac afin de garantir la conservation des zones de frais.

Concernant la date à partir de laquelle un niveau maximal d'eau doit pouvoir être garanti pour le frai des amphibiens, **M. Schwebel du Conseil Général du Haut-Rhin** propose la date du 1^{er} au lieu du 15 avril.

Point 3. Présentation des objectifs de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs sur les Hautes Vosges et zonage des vocations sur le secteur Markstein
--

M. Michel, du Parc des Ballons des Vosges, rappelle que les orientations concernant le tourisme, les sports et les loisirs, ont été validées en comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 des Hautes Vosges le 2 juin dernier.

→ *diagnostic biologique lié aux espèces de la directive Oiseaux.*

Le diagnostic présenté repose sur le Grand Tétrás, espèce de la directive Oiseaux, d'une part parce que c'est la meilleure espèce indicatrice de la qualité des milieux des Hautes Vosges, et d'autre part parce qu'il s'agit d'une espèce " parapluie " : ce que l'on fait pour cette espèce est bon pour la faune en général, notamment pour les autres espèces de la directive Oiseaux comme le Pic noir ou la Chouette de Tengmalm.

Le contour de la Zone de Protection Spéciale (ZPS), désignée au titre de la directive Oiseaux, repose sur l'aire naturelle de l'espèce, bien connue grâce aux archives de l'ONF dans le Haut-Rhin. Dans ce périmètre, M. Michel indique dans des zones " rouges " l'aire de présence relictuelle de l'espèce en 2000 : il s'agit essentiellement des espaces protégés. En jaune, l'aire de présence relevée il y a une quinzaine d'années : ces secteurs restent potentiellement intéressants pour l'espèce.

Les enjeux de préservation du Grand Tétrás reposent sur la conservation des derniers adultes (une 100aine en tout) dans ces zones rouges et la restauration des milieux dans les zones jaunes pour accueillir, à moyen terme, les jeunes issus de ces zones rouges. Ailleurs, il s'agit de travailler à long terme sur l'amélioration des milieux (zones vertes).

M. Michel informe qu'une population de Grand Tétrás est jugée comme viable à partir de 500 individus et en limite seuil à 50 individus (en dessous : problèmes de consanguinité et de disparition rapide). Dans le contexte actuel (100 individus), natura 2000 constitue certainement la dernière opportunité pour sauver l'espèce sur le massif vosgien.

→ *déclinaison de cette stratégie de conservation sur le secteur Markstein.*

Le Markstein constitue un secteur carrefour pour le Grand Tétrás, à proximité d'un massif où l'espèce est encore présente (Grand Ventron). L'espoir est que la petite population du Langenfeldkopf (quelques individus observés depuis 2000) soit renforcée par celle du Grand Ventron.

Pour ce faire, le Parc des Ballons, l'ONF et le Groupe Tétrás Vosges proposent d'identifier sur le terrain trois zones à vocation différentes avec, pour chaque vocation, des orientations concernant l'ensemble des usages sur le site : sylviculture, chasse, sports et loisirs (cf tableau ci-joint). Ce zonage a déjà été présenté à la plupart des élus concernés et prend en compte les demandes des uns des autres. Le document de travail est remis en séance et joint au présent compte rendu.

M. Dupont (Parc des Ballons) précise que le zonage sur la carte transmise provient de données biologiques et a intégré les premières remarques des acteurs locaux. Il informe qu'il ne faut pas tenir compte des couleurs (rouge / jaune / vert) apparaissant hors ZPS : seules les parcelles forestières sont concernées et plusieurs dépassent les contours actuels. Au final, tout ce zonage hors ZPS sera bien sûr effacé.

Il est décidé d'enlever ces zonages dans les parcelles forestière du domaine skiable du Markstein, d'autant qu'il sera proposé d'ôter cette partie du périmètre natura 2000. **M. Schwebel** s'interroge sur l'absence de prise en compte des hautes chaumes dans ce choix de zonage. Il suggère de faire apparaître les chaumes intéressantes pour le Tétrás : landes à myrtilles, prés bois, zones de tranquillité etc. Il serait également opportun, à son sens, de prévoir des dispositions particulières en matière de fauche le long des routes.

Suite aux questions de plusieurs élus concernant des zonages natura 2000 ZPS dans les vallées, il est rappelé que des secteurs sont désignés au titre de la directive Oiseaux du fait de la présence de la pie-grièche écorcheur, petit passereau migrateur inféodé aux pâtures extensives piquetées d'arbustes isolés. Le travail actuel sur natura 2000 ne concerne pas encore ces secteurs de vallée : un diagnostic est en cours et les réunions de concertation devraient débiter en fin d'année. **M. Dupont** rassure toutefois les personnes présentes dans la mesure où les contrats natura 2000 proposés reprendront les dispositions en vigueur des Contrats d'Agriculture Durable et donc cela ne changera a priori rien pour les agriculteurs, sauf projets d'amélioration pastorale, auquel cas on recherchera des dispositions favorables au maintien de milieux accueillants pour cette espèce en particulier le maintien d'arbustes isolés, ce que font déjà en général les agriculteurs. **Mme Lutembacher** s'inquiète toutefois de l'importance des surfaces concernées par des réglementations ou par natura 2000 sur sa commune.

Au sujet des contestations de périmètres, notamment sur Linthal, **M. Dupont** rappelle que le Parc travaillera avec chaque commune pour proposer à l'Etat des périmètres natura 2000 définitifs qui soient le plus cohérent possible. Ces propositions seront soumises lors du prochain Groupe de Concertation Locale le prochain trimestre. Mais la ZPS " vallée " n'est pas concernée pour le moment.

Au sujet des projets rappelés par **M. Munch, Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand Ballon**, sur le domaine skiable, **M. Vionnet de la DIREN Alsace** répond que natura 2000 a introduit dans le code de l'environnement la notion d'*étude d'incidence*. En cas d'étude d'impact ou de notice établie au titre de la loi sur l'eau notamment, le porteur de projet devra intégrer dans ses études l'évaluation des impacts de ses projets sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont motivé la désignation du site au niveau européen. Il trouvera la plupart des informations dans le document d'objectifs. Si le rapport conclut à l'absence d'impact, les projets seront autorisés et dans la négative, des solutions alternatives seront recherchées : les projets de développement ne sont pas gelés mais étudiés et orientés de telle sorte qu'ils occasionnent un impact minimal sur le site natura 2000. Ces dispositions s'intègrent dans le concept de développement durable.

En ce qui concerne la chasse, Monsieur le **Maire de Lautenbach-Zell** prône une cohérence départementale. La forêt de sa commune ne se régénère plus naturellement, et si des dispositions sont prises en ce qui concerne le nourrissage des animaux, elles doivent l'être sur tout le Haut-Rhin. **M. Michel** informe de la position officielle du Syndicat Mixte du Parc en faveur de l'arrêt de ces pratiques au moins dans les périmètres natura 2000. Le Président du Parc a fait récemment la proposition au Préfet du Haut-Rhin pour qu'un arrêté départemental fixe ces dispositions, répondant ainsi aux inquiétudes de nombreux élus du Parc. En ce qui concerne les contributions des chasseurs à la préservation du Tétrás (débat sur l'arrêt des battues au 15/12 dans les zones rouges voire jaunes tout en permettant la poursuite de la chasse, sous la forme de poussées silencieuses), au côté des autres usagers qui s'engagent à un certain nombre d'orientations (cf tableau ci-joint), il est précisé qu'elles devraient a priori être intégrées dans les cahiers des charges des lots communaux et qu'en l'occurrence, chaque commune négociera ces dispositions avec leurs chasseurs.

M. Uhrweiler (Alsace nature) estime que les parcelles situées dans le secteur du Breitfirst doivent apparaître en jaune et non en vert du fait de l'importance stratégique de ce secteur pour le Grand Tétrás. Il exprime également ses inquiétudes sur la notion de " site de repli pour le ski de fond ".

M. Grob suggère de traiter avant tout l'importante fréquentation estivale de ce secteur. En effet en hiver, les skieurs de fond restent sur les circuits damés et balisés. Par contre, la raquette et les raids à motoneige, notamment la nuit, posent un sérieux problème de tranquillité sur la crête.

Sur le projet de site de repli, **M. Dupont** informe que les choix stratégiques sont en cours de discussion au niveau de la communauté de communes de la vallée de Munster et qu'il pourrait être proposé qu'ils soient présentés et discutés en septembre. Il rappelle que le Breitfirst est balisé et damé depuis plus de 20 ans et que ce site ne fonctionne qu'en cas d'absence de neige au Markstein, pour la compétition et l'entraînement. Il n'a d'ailleurs pas été utilisé en 2004-2005. Des projets de correction de virage etc sont également à l'étude. Il suggère de discuter des modalités d'organisation de compétitions et d'envisager des solutions alternatives à l'accès motorisé à ce site. **M. Uhrweiler** estime que le parcours entre le Treh et le Breitfirst permet aux sportifs de s'échauffer et s'avère choqué de rendre accessible aux voitures le site du Breitfirst. Ce choix serait d'ailleurs en opposition avec la charte du Parc. Il rappelle que la route d'accès au Plaetzerwaesel est déjà déneigée depuis plusieurs années par la communauté de communes alors qu'elle ne l'était que jusqu'au Schnepfenried avant. **M. Isenmann** informe que le site du Breitfirst n'est utilisé que par les compétiteurs pour leur entraînement : ils ne sont pas nombreux et une barrière pourrait être installée avec un cadenas à l'entrée du chemin du Treh.

M. Wolf s'interroge sur l'augmentation du trafic de poids lourds constatée sur la Route des Crêtes, peut être liée à la mise en péage des autoroutes allemandes. **M. Ganter (ONF)** rappelle également les travaux à la sortie de Munster, qui oblige certains camions et notamment les grumiers à emprunter cette route.

M. Kaemmerlen, adjoint à Ranspach, estime que le dérangement hivernal provient essentiellement des pratiques libres et s'interroge sur les actions prévues dans le cadre de natura 2000. Il lui est répondu qu'un travail important est programmé avec les fédérations de sports et loisirs locales : conventionnement etc. Mais effectivement, on ne touchera pas ou peu les pratiquants libres.... Un important travail de pédagogie et de communication est donc à mettre en œuvre. En cela, **M. Michel** souhaite que les pratiquants et licenciés des Fédérations constituent des exemples et des relais stratégiques.

Points divers

M. Michel propose que la prochaine réunion du Groupe de Concertation Locale soit consacrée à la validation finale du document d'objectifs du secteur Markstein : fiches actions, zonage lié la ZPS (rouge, jaune, vert), financements des actions prévues, propositions de modifications des périmètres. Il remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 19h30.

Annexe : nouvelle rédaction des objectifs sur les lacs et rivières du secteur Markstein suite à la réunion

Entité de gestion	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions existantes ou à mettre en œuvre	Prio-rité	Fiche action
Rivières et cours d'eau, lac de la Lauch	<ul style="list-style-type: none"> ➤ garantir la pérennité de la qualité de l'eau¹ ➤ éviter le dérangement de la faune sauvage en général et notamment la destruction des frayères ainsi que la perturbation des zones mises en réserve piscicole 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ limiter le recours au salage des routes et proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires aux abords des voies de circulation ➤ limiter les pollutions diffuses par des systèmes d'assainissement performants et en gérant les épandages des effluents agricoles sur les hautes chaumes ➤ intégrer ces objectifs dans le cadre de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les zones non couvertes ➤ continuer à proscrire l'utilisation d'additifs ou de bactéries dans la neige artificielle 	<p>➔ action à mettre en œuvre : compléter les engagements écrits de la DDE (courrier du 25 mars 1982 en annexe 8) et les arrêtés existants par une disposition garantissant la poursuite de l'interdiction du salage de la D430 dans le bassin versant du lac de la Lauch</p> <p>➔ action à mettre en œuvre, investissement : moderniser et adapter l'assainissement de la station du Markstein</p> <p>➔ action existante et en cours, contractuelle : mettre en œuvre les Contrats d'Agriculture Durable avec les agriculteurs volontaires (interdisent l'utilisation des phytosanitaires sur les chaumes, limitent la fertilisation sur certains secteurs, notamment en périmètres de captage)</p> <p>➔ action existante, contractuelle & réglementaire : appliquer et faire appliquer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Thur (2001)</p> <p>➔ action existante, réglementaire : appliquer et faire appliquer les réglementations liées aux périmètres de protection des eaux (voir en annexe)</p>		

¹ référence : objectif de qualité défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Entité de gestion	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions existantes ou à mettre en œuvre	Prio-rité	Fiche action
Lac de la Lauch	<p><i>En plus des objectifs ci-dessus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mettre en œuvre une gestion fine et raisonnée des niveaux d'eau, contribuant plus particulièrement à la reproduction des amphibiens du 1^{er} avril au 30 mai et au frai des truites de novembre à décembre ➤ conserver une zone de ponte favorable aux amphibiens au niveau du lac et aux alentours immédiats (fossés et mardelles situées sur le pourtour du lac) ➤ garantir la survie des amphibiens lors de leurs déplacements entre le lac et leur lieu de vie dans le bassin versant ➤ restaurer l'aspect " naturel " du site, limiter l'impact paysager des panneaux d'information ➤ garantir une gestion piscicole soucieuse du respect des équilibres biologiques : éviter la pollution génétique des populations indigènes de poisson par introduction d'autres souches et d'autres espèces de poissons, préserver les souches locales (autochtones) de poisson, truite fario en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ garantir des niveaux d'eau favorables à la reproduction des amphibiens et des truites. Eviter leur baisse brutale (moins d'1 cm/ jour) de début avril à fin-mai pour les amphibiens et en novembre – décembre pour les Salmonidés ➤ étudier le rétablissement de la connexion des populations de poisson avec l'aval pour supprimer l'isolement génétique des populations amont ➤ entretenir les mardelles et fossés autour du lac ➤ étudier l'extension de la réserve de pêche en queue de lac ➤ procéder à l'étude d'impacts sur la flore et la faune avant la vidange décennale du lac (en 2008 : cf recommandations) 	<p>➔ action à mettre en œuvre, contractuelle : rédiger un cahier des charges de gestion des niveaux d'eau dans le cadre d'une convention entre la DDAF, les communes concernées, l'AAPPMA, l'ONF, le Service de Gestion des Eaux de Guebwiller, le Conseil Général du Haut-Rhin lorsqu'il sera propriétaire du lac</p> <p>➔ action existante, à poursuivre et à mettre en oeuvre, investissement : poursuivre l'opération du Conseil Général 68 pour la protection des amphibiens au niveau de la RD 430 et étudier la mise en place d'un dispositif complémentaire pour la traversée de la route (de type crapauduc par exemple) et éventuellement une passe à poisson en aval du barrage. Evisager la construction d'une digue secondaire garantissant dans tous les cas la conservation des zones de frai en fond de lac</p> <p>➔ action à mettre en œuvre, réglementaire : étudier avec l'AAPPMA de Lautenbach-Zell l'extension de la réserve de pêche en queue de lac</p> <p>➔ action à mettre en œuvre, investissement : entretenir des mardelles et fossés en bordure de lac</p> <p>➔ action existante, à poursuivre, contractuelle : poursuivre les alevinages avec uniquement truite fario et omble</p>		



HAUTES VOSGES

Compte-rendu

Groupe de concertation locale natura 2000

Secteur Markstein

Mardi 14 mars 2006

Communauté de communes de la vallée de Guebwiller

Etaient présents : cf feuille d'émargement ci-jointe

Etaient excusés : M. Grebot (DDAF 68), Mme Preiss (Groupe Tétras Vosges), M. Gsell (Conseiller Général Canton de Munster), M. le Sous Préfet de Thann, M. le Président du Conseil Général, M. Vionnet (DIREN Alsace), M. Cahon (Syndicat des Accompagnateurs en Moyenne Montagne)

La 5^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Markstein, s'est déroulée le mardi 14 mars 2006 à la Communauté de communes de la vallée de Guebwiller sous la présidence de **M. Varcin, Sous Préfet de Guebwiller**, en charge du dossier natura 2000.

Point 1. Validation du compte rendu de la 4^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale (8 juin 2005)

Le compte rendu de la précédente réunion de concertation est validé à l'unanimité.

Point 2. Validation des fiches actions

Les fiches actions sont validées avec les compléments et réserves suivantes :

- *fiche A3 : gestion conservatoire la chaume d'Oberlauchen.*

Concernant les expertises complémentaires sur les oiseaux, **Christian Braun (LPO Alsace)** signale le suivi déjà mis en place pour la Pie-grièche écorcheur sur la commune de Linthal dans le cadre des indicateurs de biodiversité dont le programme est financé par la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Il conviendra de vérifier s'il n'y a pas redondance avec cette démarche.

- *fiche A4 : gestion conservatoire des prairies remarquables à Arnica*

M. Allonas, Maire d'Oderen, souhaite que la liste des parcelles concernées par cette démarche soit complétée sur sa commune des parcelles 75 pour partie, 88, 110 et 179.

- *fiche A6 : reconquérir des chaumes en cours de recolonisation*

M. Allonas, évoque le projet de la commune de réhabiliter une zone de chablis en pâture voire en pré de fauche dans un secteur hors natura 2000 et relevant du régime forestier. **M. Renaud, délégué départemental de l'ONF**, signale que ce projet pourrait être envisagé sous réserve de l'accord des services de gestion (Agence de Mulhouse) et d'une autorisation de défrichement accordée par M. le Préfet.

- *fiche F1 : mettre en cohérence les aménagements forestiers*

M. Renaud signale que l'ONF réunira le comité de gestion de la Réserve Biologique Domaniale de Guebwiller en automne afin de discuter des premières orientations de gestion.

- *fiche F4 : poursuivre la gestion extensive et restaurer les hêtraies d'altitude*

Cette fiche pose le problème de l'évolution du cours du bois de chauffe et de l'intérêt économique potentiel de ces hêtraies jusqu'alors très peu exploitées. **M. Gasser, représentant Alsace nature**, propose qu'un suivi soit mis en place. Selon **M. Renaud**, les risques d'exploitation intensive de ces peuplements d'altitude restent limités. Il estime que l'aménagement forestier constitue un garde fou au moins pour les forêts publiques.

- *fiche F5 : soutenir les débardages alternatifs afin de limiter la création de nouvelles dessertes en forêt*

Concernant plusieurs questions au niveau des "surcoûts" liés à la mise en œuvre de ces chantiers, **M. Renaud** précise que l'objectif est bien de les minimiser pour garantir la pérennité de ces modes d'exploitation dans le temps. Il est souhaitable de ne pas dépasser 50% du surcoût dans les cas les plus difficiles. Des projets de pistes pourraient néanmoins encore être envisagés dans les jeunes peuplements. A ce sujet **M. Gasser** souhaite que les cloisonnements y soient réalisés avec un impact minimum sur le paysage.

- *fiche F7 : gestion adaptée des zones protégées du Langenfeldkopf - Klintzkopf*

M. Renaud souhaite que l'on ne multiplie pas les documents de gestion sur ces zones protégées et propose que l'on intègre les orientations et principes de gestion du document d'objectifs dans les plans d'aménagement forestiers. Cette fiche n'est donc pas retenue.

- *fiche F8 : créer des mares intraforestières*

Ce projet programmé dans l'aménagement forestier pilote natura 2000 de la commune de Kruth est très anecdotique et ne nécessite pas le recours à des contrats natura 2000. La fiche est donc supprimée.

- *fiche Ch2 : établir un diagnostic sur la chasse au niveau des Cols de migration*

M. Braun précise que plus de 150 espèces différentes transitent pas les cols vosgiens dans le cadre de leur migration. Cette migration n'a rien d'anecdotique et les risques d'évolution des pratiques cynégétiques sont réels. Il souhaite que la LPO soit étroitement associée à ce diagnostic et rappelle que les cols du Markstein sont suivis dans le cadre d'un programme national. Il propose enfin qu'un comparatif soit établi entre cols chassés et cols non chassés.

- *fiche L1 : gestion concertée du Lac de la Lauch*

Les représentants du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Lautenbach-Zell et enfin du Conseil Général estiment que vue la configuration du lac et de la digue, un projet de passe à poisson est illusoire. Ce projet n'est donc pas retenu par l'assemblée.

- *fiche T1 : conserver et restaurer un réseau des zones de tranquillité*

Concernant l'organisation de manifestations de masse dans les zones "jaunes", à vocation de restauration, **M. Munch, directeur du Syndicat Mixte du Markstein Grand Ballon**, souhaite que l'on précise le fait que les manifestations existantes ne sont pas remises en cause. Dans les principales manifestations existantes, outre le Marathon des Crêtes, **M. Brun, élu de Felling**, signale le "tour de la vallée", qui a lieu en mai sur les sentiers du Club Vosgien et qui rassemble chaque année une centaine de participants. **M. Munch** évoque également la nordique des Crêtes, qui traverse la chaume du Morfeld, laquelle figure en zone "jaune".

- *fiche T2 : proposer des itinéraires balisés de raquette à neige en dehors des zones sensibles*

M. Munch signale que les moniteurs des écoles de ski organisent également des sorties encadrées : ce public devrait également être informé de la démarche natura 2000.

- *fiche T3 : maintenir l'état des lieux lié au plan de circulation des véhicules motorisés*

Alsace nature ne valide pas cette fiche T3. En effet **M. Gasser** estime que le document d'objectifs ne va pas assez loin dans le domaine de la régulation du trafic et que le Plan de circulation, validé en 1999, est déjà obsolète dans la mesure où plusieurs chemins sont depuis ouverts à la circulation, notamment sur Ranspach mais également sur Sondernach avec le déneigement depuis 3 hivers de la route d'accès au Col du Platzerwasel. Ce plan de circulation a d'autre part maintenu plusieurs voies de circulations secondaires ouvertes comme le chemin du Widenbach, les chemins partant de Ranspach, St Amarin, Kruth etc. Il s'inquiète également du projet de déneigement du chemin du Treh pour l'accès au site de repli du Breitfirst (ski de fond). Il souhaite enfin que la vitesse de circulation soit réglementée sur les chemins secondaires et suggère que le chemin du Treh soit fermé durant la saison estivale.

M. Dupont rappelle que le Plan de circulation a été conduit en concertation avec l'ensemble des usagers et qu'Alsace nature a participé au comité de pilotage et qu'à ce titre l'association a pu exprimer son avis. Concernant l'état de référence, il est issu d'une négociation en particulier avec les communes qui ont la compétence en matière de réglementation des circulations des véhicules motorisés sur leur ban communal. Il est certes regrettable que plusieurs communes limitrophes aient souhaité conserver chacune un chemin ouvert à la circulation pour l'accès aux crêtes. D'autres communes comme Metzeral ou Mittlach ont fait le choix de fermer toutes les voies sauf une : c'est le cas pour le Widenbach qui reste le seul chemin ouvert à la circulation sur le ban de Mittlach. Dès lors il est difficile d'en demander encore plus aux communes.

M. Dupont rappelle que cette action sera suivie et qu'une évaluation sera conduite à l'issue du document d'objectifs. Enfin concernant le chemin du Treh, **M. Dupont** précise qu'aucune position officielle n'est arrêtée à ce jour et que cette éventualité demeure à l'état de projet.

M. Renaud estime qu'il ne faut pas refaire ce qui a été fait et que le plan de circulation doit effectivement constituer la base de référence négociée entre acteurs. La priorité doit désormais être de faire respecter les arrêtés municipaux et d'étendre la démarche des plans de circulation sur de nouvelles zones (en cours en vallée de la Weiss et de Haute Meurthe).

- *fiche S1 : suivi d'espèces remarquables et d'indicateurs de gestion*

Christian Braun (LPO Alsace) rappelle le suivi des indicateurs de biodiversité dans le cadre de la démarche financée par la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

Point 3. Validation des propositions d'ajustements des périmètres natura 2000 sur le secteur Markstein

M. Dupont rappelle qu'il s'agit là de *propositions* dont l'objectif est de ne retenir au final qu'un seul périmètre natura 2000 au lieu de deux actuellement et donc de fondre les contours ZSC et ZPS dans un souci de simplification et de clarification, mais également d'asseoir autant que possible ces contours sur des limites "réelles" comme les parcelles forestières ou cadastrales ou encore des chemins, sentiers etc. D'où les ajustements proposés conjointement par le Parc et l'ONF.

Sur le domaine skiable du Markstein, en partie exclu du site natura 2000, la proposition vise à réajuster le périmètre, tout en conservant dans le site natura 2000 les chaumes intéressantes d'un point de vue écologique entre le Jungfrauenkopf et le Trehkopf (zones à Arnica). La partie de ZPS située sur ce domaine n'a pas de justification dans la mesure où aucune espèce de la directive Oiseaux n'y est observée ou potentiellement présente.

Il est précisé qu'il s'agit de propositions et que les nouveaux périmètres ne seront officiels qu'après consultation de l'Etat sur ces modifications, consultation qui pourrait intervenir avant la fin de cette année. Dans cette attente les périmètres de référence restent d'actualité.

M. Allonas est favorable à ne retenir au final qu'un périmètre et **M. Weigel, Maire de Linthal**, précise qu'un travail de fond a été mené avec le Parc et l'ONF pour ajuster les périmètres sur sa commune.

M. Dupont propose de passer en conseil municipal pour expliciter et argumenter ces modifications auprès des maires s'ils le jugent nécessaire. De telles démarches ont été réalisées sur de nombreuses communes, notamment Linthal ou encore Luttenbach concernée par une partie de forêt communale sur le ban de Sondernach.

Ces nouveaux périmètres sont validés par le Groupe de Concertation Locale moins une voix contre **d'Alsace nature** dont le représentant souhaite l'intégration du vallon du Steinlebachrunz. **M. Munch** précise que ce vallon ne figurait de toute façon pas dans les périmètres natura 2000 initiaux.

Point 4. Validation du document d'objectifs du secteur " Markstein "

Le document d'objectifs est validé à l'unanimité moins une voix contre d'**Alsace nature** du fait des remarques précédentes (fiche T3, périmètres du site natura 2000).

M. Dupont rappelle que le Groupe de Concertation Locale n'a pas de valeur " juridique " et que dès lors la validation officielle du document d'objectifs sectoriel Markstein sera proposée dans le cadre du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 des Hautes Vosges, vraisemblablement en mai prochain.

M. Dupont précise que l'animation de la rédaction du document d'objectifs sectoriel Markstein se termine donc après 3 années de concertation. Ce document constitue désormais une référence commune. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à sa réalisation. Les prochaines réunions permettront de faire un point sur la mise en œuvre des actions prévues à raison, si possible, d'une réunion par an.

Point 5. Points divers

A la question de **M. Weigel** sur l'exonération programmée de la Taxe sur le Foncier Non Bâti des parcelles situées dans le périmètre natura 2000, **M. Varcin** répond que cette loi a effectivement été votée et que dans le cas où cette exonération prive les communes de certaines recettes liées au versement des

autres propriétaires sur le ban concerné, l'Etat compensera intégralement ce manque à gagner. **M. Renaud** précise que cette exonération sera toutefois suspendue à la signature par le propriétaire concerné d'une " charte natura 2000 " qui comprendra des recommandations et des engagements non rémunérés. **M. Dupont** précise que la rédaction de cette charte est en cours et qu'un projet sera présenté lors du prochain comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 des Hautes Vosges en mai.

Enfin en ce qui concerne la cueillette des myrtilles, il est répondu à **M. Spenlé, élu à Metzeral** qu'il n'avait pas été prévu dans le cadre de natura 2000 de réglementer ou d'intervenir en ce qui concerne cette activité. Les membres présents n'expriment aucune demande dans ce sens.

M. Dupont rappelle toutefois que les communes ont la possibilité de prendre des arrêtés municipaux afin de réglementer la cueillette si elles le souhaitent (cas sur la commune d'Orbey par exemple). Toutefois des démarches intercommunales devraient être privilégiées. Il rappelle également que la cueillette à vocation économique doit faire l'objet d'autorisations et que toute personne exerçant cette cueillette est susceptible d'être interpellée (réglementation des douanes).

Mme Kuster signale enfin que **M. Gsell** n'a pu se joindre au Groupe de Concertation Locale et s'excuse. Il souhaite par contre que soit approfondie la question de l'enfrichement des hautes chaumes et rappelle que natura 2000 ne doit pas constituer un frein au développement économique de la vallée de Munster.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Varcin** lève la séance à 17h15.